

Lors de la création d'un dossier Grand-Âge, il est nécessaire de compléter le volet médical avant d'envoyer la demande à un EHPAD et/ou une USLD.



Cette fonctionnalité n'est accessible que pour les professionnels habilités à valider le volet médical. Le volet médical est renseigné par le médecin responsable (médecin hospitalier par son compte ViaTrajectoire ou médecin traitant par sa carte CPS)

Cette fiche pratique vous indique comment compléter le volet médical.

1 Accéder au dossier Grand-Âge



Se référer à la fiche pratique « **Se connecter à ViaTrajectoire** ». (FP_VT_TM11)

2 Compléter le volet médical

1. Cliquez sur **VOLET MEDICAL** dans le **Contenu du dossier**

Contenu du dossier	
VOLET ADMINISTRATIF	Validé (23 févr.)
VOLET MÉDICAL	Non Renseigné
VOLET AUTONOMIE	Non Renseigné
PIÈCES JOINTES	



Si le dossier patient est créé sur la base d'un dossier sanitaire existant, ViaTrajectoire vous proposera d'importer les données médicales qui figurent dans son dossier afin de pré-remplir le volet médical.

2. Complétez les données du volet médical :
 - Le contexte de la demande
 - Le ou les médecins suivant la personne
 - L'évaluation médicale
 - Les risques
 - Les conduites addictives
 - Le portage de bactérie multirésistante
 - Les déficiences sensorielles
 - La rééducation
 - Les pansements ou soins cutanés
 - Les symptômes comportementaux et psychologiques
 - Les soins techniques
 - Les éventuels commentaires

3. Renseignez votre identité et vos coordonnées (si différent du médecin traitant)

Médecin ayant rempli le dossier (si différent du médecin traitant)

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Fax	<input type="text"/>

3 Sauvegarder et valider le volet médical

1. Cliquez sur le bouton  si le volet médical n'est pas prêt à être envoyé
2. Une fois le volet complété et prêt à être envoyé, cliquez sur le bouton 

4 Modifier le volet médical

1. Cliquez sur **VOLET MÉDICAL** dans le **Contenu du dossier**
2. Cliquez sur le bouton 
3. Une fois les modifications effectuées, cliquez sur le bouton 

5 Visibilité de la validation du volet médical

Lorsque le volet médical est validé, l'information est indiquée

- Dans le contenu du dossier : 
- Directement sur le tableau de bord « Mes dossiers », dans la colonne « Remplissage »

